

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 mai 2025

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de procurations : 4

Date d'affichage de la convocation : 29.04.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq du mois de mai à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-neuf avril deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Madame Béatrice BULOU, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI - Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT - Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Armand RUPP – Laurent BAYART - Eric THOMY – Eric LEHMANN – Elisabeth DEISS - Valérie GUERAULT – Sylvie RISSE – Julie LINGELSER - Sophie DIEMER – Ornella PFEIFFER - Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Hervé DIEBOLD – Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Sébastien BOUREL donne procuration de vote à Monsieur Laurent GUILLO
Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER
Monsieur Jean-Charles WILLM donne procuration de vote à Monsieur Hervé DIEBOLD
Monsieur Jean-Claude WORRINGEN donne procuration de vote à Madame Annick MARTZ-KOERNER

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOU, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 9 mai 2025

Publié sur le site internet de la commune le 9 mai 2025

Le Maire, Béatrice BULOU



3. Présentation du Plan Communal de Sauvegarde

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 23

Conseillers
absents : 4
dont 4 avec procuration

Par délibération en date du 16 septembre 2024, le conseil municipal a pris acte du début des travaux d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde.

En séance du 5 mai 2025, le document est présenté aux membres du conseil municipal.

Pour rappel, le Plan Communal de Sauvegarde est un outil opérationnel pour gérer un évènement de sécurité civile ; un outil réflexe pour la phase d'urgence et support pour la phase de « post-urgence ». Il doit contenir :

- le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) déjà existant dans la commune et mis à jour à cette occasion ;
- un diagnostic des risques et des vulnérabilités locales ;
- l'organisation interne assurant la protection et le soutien de la population.

Il définit également l'organisation du Poste de Commandement Communal (PCC ou cellule de crise), l'action des élus et des agents et l'inventaire des moyens humains et matériels de la commune susceptibles d'être mobilisés.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

APPROUVE le Plan Communal de Sauvegarde, ci-annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Par 27 Voix pour

Mundolsheim, le 9 mai 2025

Le Maire,



Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,

Cathie PETRI